



Strasbourg, 21 novembre 2023

COP(2023)04

CONSULTATION DES PARTIES À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

8^{ème} Réunion

21 novembre 2023, en ligne

Ouverture à 10h, mardi
Clôture à 17h, mardi

LISTE DES DÉCISIONS

La Consultation des Parties (CdP) à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et à son Protocole additionnel (STCE n° 217), réunie le 21 novembre 2023 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

D'ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

D'adopter l'ordre du jour.

3. Informations fournies par le Président et le Secrétariat

De prendre note des informations fournies par le Président sur l'état des signatures et des ratifications de la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et du Protocole additionnel (STCE n° 217), à savoir que :

- I. Depuis la dernière réunion de la CdP tenue le 29 novembre 2022, les Etats suivants ont ratifié ou accepté le Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217) : la Belgique le 11 mai 2023, la Finlande le 21 avril 2023, le Luxembourg le 27 février 2023, la Norvège le 8 juin 2023 et l'Ukraine le 14 septembre 2023.*
- II. La Convention pour la prévention du terrorisme compte désormais 43 ratifications et 5 signatures, et le Protocole additionnel compte 31 ratifications et 12 signatures.*

De prendre note du fait que les négociations formelles sur la nouvelle définition du terrorisme se poursuivront lors de la 11^{ème} réunion plénière du Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), qui se tiendra les 11-13 décembre 2023 à Helsinki, en Finlande.

4. Discussion sur les conclusions de l'évaluation de l'Art. 2 du STCE n° 217

D'examiner et d'approuver le projet de Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'Article 2 du Protocole Additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217), avec un accord sur les modifications apportées au texte.

De reporter à la prochaine réunion les discussions sur la nature des recommandations émises par la CdP. De charger le Secrétariat de fournir à la CdP une explication écrite du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe à cet égard.

5. Elections

De désigner l'actuelle vice-présidente, Mme Ileana VIȘOIU, comme nouvelle présidente de la CdP. Les élections pour le poste de vice-président auront lieu lors de la prochaine réunion de la CdP.

6. Questions diverses

De poursuivre le travail d'évaluation de la mise en œuvre du cadre du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, notamment en réévaluant la mise en œuvre de la STCE n° 196.

De charger le Secrétariat de diffuser le questionnaire original sur l'Art. 5 de la STCE n° 196 avant la prochaine réunion de la CdP afin de discuter lors de la réunion si le questionnaire est toujours pertinent ou nécessite des modifications.

7. Date de la prochaine réunion

De tenir la réunion consécutivement à la réunion plénière du CDCT d'automne 2024. De prendre note que la date de la prochaine réunion sera communiquée par le Secrétariat par écrit.

8. Adoption de la liste des décisions

D'adopter la liste des décisions.